

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2011

L'an deux mille onze et le neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BOUDET, Maire.

Etaient présents : M. TESTARD Matthieu, Mme AMALRIC Valérie, M. BRUJAS Sébastien, M. EKEL Benoît, M. GRAVEZAT Laurent, Mme FLOQUET Nicole, Mme GENEVET Emmanuelle, Mme RANCHOUX Christel et M. MAURIN Patrick.

Excusé : M. AMALRIC Roland,

Monsieur Matthieu TESTARD est nommé secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Nouvelle fiscalité de l'urbanisme
- Décision modificative BP M14
- Emprunt nouvelle Station d'Épuration
- Travaux en cours
- Dossier Amendes de Police 2012
- PPRI – rapport et conclusions de la Commission d'Enquête
- Compte rendu divers Syndicats
- Demandes participations diverses
- Convention ERDF
- Manifestations à venir : Téléthon - Noël des enfants – Repas des Aînés
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Indemnités au comptable
- Refus de libéralisation des droits de plantation de la vigne sur le territoire européen

Le Conseil accepte cette proposition.

INDEMNITES AU COMPTABLE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de délibérer afin d'accorder une indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

En effet, cette décision doit être renouvelée en cas de changement de receveur.

Suite au départ de Madame Joëlle MAURIN, Madame Chantal ROUDIL a effectué l'intérim du 1^{er} janvier au 28 février 2011, Monsieur Denis COSTE du 28 mars au 5 septembre 2011 et c'est maintenant, depuis le 6 septembre, Monsieur Philippe VIDAL qui occupe le poste.

Le Conseil accepte d'octroyer l'indemnité de conseil à Monsieur VIDAL.

Prise d'une délibération

REFUS DE LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE LA VIGNE SUR LE TERRITOIRE EUROPEEN

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEVV) qui invite les élus à s'opposer à la décision de la Commission européenne de libéraliser les droits de plantation de la vigne sur tout le territoire européen à compter du 1^{er} janvier 2016.

En effet, cette décision de pourrait qu'être nuisible à l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur. Cette décision provoque de très vives inquiétudes chez les professionnels.

Après délibération, avec 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal se porte solidaire des viticulteurs et s'oppose à la libéralisation des droits de plantation de la vigne sur tout le territoire européen.

Prise d'une délibération

NOUVELLE FISCALITE DE L'URBANISME

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une nouvelle fiscalité de l'urbanisme va être mise en place à compter du 1^{er} mars 2012.

Une des modifications principales est le remplacement de la TLE (taxe locale d'équipement) de la TDCAUE (taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et de la TDENS (taxe départementale espaces naturels sensibles) par la Taxe d'Aménagement.

Monsieur le maire rappelle au Conseil sa décision du 9 avril 2008 de fixer à 3 % le taux de TLE. Il propose de maintenir ce même taux sur l'ensemble de la commune.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de maintenir le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal.

Prise d'une délibération

DECISION MODIFICATIVE BP M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	204158	38	subvention equip. versée par autres groupemen...	1 200,00
21	2112	36	TERRAINS DE VOIRIE	5 000,00
				6 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	41	installations, mat. et outillage technique	-6 200,00
				- 6 200,00

Prise d'une délibération

EMPRUNT NOUVELLE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt afin de

financer la part restant à la charge de la commune, après versement des subventions (part de l'autofinancement), concernant le chantier de réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire indique avoir examiné plusieurs offres et propose que la commune retienne les propositions de prêt du Crédit Agricole du Languedoc.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Montant :	280 000 €
Durée :	25 ans
Taux fixe :	4.26 %
Périodicité :	annuelle
Frais de dossier :	néant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de ce contrat de prêt aux conditions précitées et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces administratives y afférant.

Prise d'une délibération

TRAVAUX EN COURS

Nouvelle station d'épuration

Pour le lot 1 (réseaux), les travaux sont terminés. Le passage caméra a été effectué et aucun dysfonctionnement n'a été relevé.

La dernière facture va être réglée afin de pouvoir demander les subventions accordées.

Pour le lot 2 (construction STEP), le chantier suit son cours et les travaux vont commencer sous peu.

Schéma directeur eau potable

Il est quasiment terminé.

Le diagnostic nous permettra d'envisager les travaux à venir : le réseau n'est pas aussi détérioré que ce que son ancienneté pouvait le laisser entendre mais le château d'eau apparaît comme sous dimensionné.

Mise en discrétion rue de Cauvel

Les travaux sont terminés. La dépose des poteaux est prévue sous peu.

Bâtiment la Poste

Les formalités d'acquisition sont terminées et les premiers loyers ont été quittancés.

Concernant la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, Monsieur le Maire indique avoir reçu un refus de la part de Monsieur le Sous Préfet. Le dossier pourra être déposé à nouveau en 2012.

En début d'année également une convention de maîtrise d'œuvre sera conclue afin d'accompagner la commune dans le chantier de réfection du bâtiment.

Etude acoustique du Foyer socio culturel

Monsieur BENOIT-CATTIN, ingénieur acousticien, mène actuellement une étude d'assistance technique en acoustique sur le Foyer socio culturel de la commune afin d'améliorer et de renforcer l'isolation acoustique de cette salle.

Travaux de réfection de la chapelle du Mont Bouquet et de la Madone

Les travaux prévus pourront commencer dès que le temps le permettra.

Pour rappel, c'est l'entreprise Baticréa de Seynes qui a été retenue.

Presbytère protestant

La toiture du bâtiment est endommagée et l'appartement occupé par Monsieur et Madame MORA est régulièrement inondé par les eaux de pluie.

Ce dossier sera à examiner dans le prochain débat budgétaire car la somme à investir apparaît importante.

DOSSIER AMENDES DE POLICE 2012

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des aménagements sécuritaires pourraient être réalisés en divers points du village, afin d'améliorer la circulation des piétons, inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse, faciliter les accès de certaines voies communales à la RD7.

Ces travaux pourraient être financés en partie par le produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de déposer, avant le 31 janvier prochain, une demande de subvention auprès du Conseil Général du Gard. Le projet définitif de l'action à mener va être décidé sous peu, après avis de la commission des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition faite par Monsieur le Maire. Il lui demande donc de procéder à toutes les formalités nécessaires à la constitution d'une telle demande et de déposer un dossier « amendes de police » auprès des services compétents du Conseil Général.

Prise d'une délibération

PPRI – RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Les conclusions de la commission d'enquête concernant le Plan de Prévention du Risque Inondation « Auzon – Auzonnet – Alauzène » ont été rendus et le dossier est consultable en Mairie.

Les Commissaires enquêteurs préconisent quelques modifications du projet initial mais la décision préfectorale n'a pas été rendue à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle que dès que le PPRI aura été approuvé, la commune disposera d'un délai de deux ans pour réaliser le Plan Communal de Sauvegarde.

COMPTE RENDU DIVERS SYNDICATS

Syndicat Mixte ABCèze

Monsieur le Maire indique que des travaux de nettoyage de rives ont été effectués par l'équipe verte du Syndicat.

Syndicat Intercommunal de regroupement Pédagogique

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une convention a été passée avec le Syndicat afin que celui-ci puisse disposer du Foyer comme garderie de 13h à 14h.

Un Conseil d'école a eu lieu mardi 8 novembre, les enseignants ont listé les besoins qui vont être étudiés lors du prochain débat budgétaire.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école de Brouzet les Alès a été présenté par Madame la Directrice, Nancy GAMET. Une liste de fournitures a été établie, les achats sont en cours.

Communauté des Communes du Mont Bouquet

Monsieur le Maire rappelle les divers projets en cours et leur degré d'avancement. (énergies renouvelables – réforme de l'intercommunalité – etc...)

DEMANDES PARTICIPATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique au Conseil que deux demandes d'aide ont été reçues, l'une émanant de l'AFM, l'autre de la FNACA.

Le Conseil rappelle sa position qui consiste à ne pas donner suite, pour des raisons budgétaires, à ces sollicitations.

CONVENTION ERDF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu des services d'ERDF une proposition de signature de la Convention « Présence ».

Celle-ci permettrait de renforcer et de pérenniser notre partenariat avec ERDF, notamment par le développement des relations et des engagements dans les domaines de la proximité, du sociétal, de la qualité des travaux et de l'efficacité lors d'évènements particuliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la signature d'une telle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Prise d'une délibération

MANIFESTATIONS A VENIR : TELETHON - NOËL DES ENFANTS – REPAS DES AINES

Téléthon

Une animation se déroulera sur la commune le samedi 3 décembre 2011.

Le programme va être communiqué sous peu mais, comme d'habitude, sont prévus le petit déjeuner avec les chasseurs, des jeux et animations diverses à partir de 14h et l'apéritif au Foyer.

Noël des Enfants

Un spectacle de Noël « *C'est quoi Noël ?* » sera offert aux enfants de la commune (0 à 10/11 ans – CM2) le lundi 19 décembre 2011 à 17 heures au Foyer socio culturel.

Chaque famille recevra une invitation et il est impératif d'inscrire les enfants par retour du coupon réponse en Mairie avant le 30 novembre 2011.

Repas des Aînés

Il est fixé, pour l'année 2012, au dimanche 22 janvier. Les personnes nées en 1947 se joignent à leurs aînés. Toute personne née cette année là et n'ayant pas reçue d'invitation début janvier est priée de se présenter au secrétariat de Mairie.

Animation, invitations, colis, repas, tout le programme se met en place...

QUESTIONS DIVERSES

11 novembre

Rendez-vous comme chaque année le vendredi 11 novembre à 11h30 pour un dépôt de gerbes au Monuments aux Morts et à la Stèle Joseph Perez.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

« Tous Ensemble »

L'émission de TF1 fait halte à Brouzet les Alès sur l'impulsion d'Olivier BONNET.

Une soirée est organisée par le « Black Pearl » samedi 12 novembre dont une part des bénéfices sera reversée à la famille en difficulté domiciliée dans un village voisin.

Gaz de schiste

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier transmis par Monsieur Raphaël DONTENVILLE pour le collectif Sermentin Gardechois faisant part de l'inquiétude de certains administrés face aux permis de recherches de mines d'hydrocarbures en cours sur notre commune.

Le Conseil, pleinement conscient du danger que représente l'extraction de ce gaz, demeure vigilant et s'intéressera de près aux méthodes utilisées par les compagnies titulaires de l'autorisation.

Cependant, si riposte il devait y avoir, elle se ferait sous l'égide du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes auprès de qui notre commune adhère et qui a pris la décision, lors du dernier Conseil communautaire,

d'autoriser son Président à ester en justice si la méthode de la fracturation hydraulique, strictement interdite, était utilisée.

Une réponse en ce sens sera transmise à Monsieur DONTENVILLE.

Partageons la route en Cévennes

Monsieur le Maire fait état d'un courrier provenant de cette association qui milite pour la défense des cyclistes et qui encourage les collectivités à réaliser des pistes cyclables à l'occasion de travaux de voirie.

Courrier de la Société TOWERCAST

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une demande a été déposée par la Société Towercast, spécialisée dans la transmission des ondes hertziennes, afin d'installer un pylône et de construire un local technique de 80 m² sur le site du Mont Bouquet.

Les servitudes en cours ont été exposées au demandeur et nous restons dans l'attente de sa réponse.

Un don aux œuvres sociales a été fait à l'occasion du mariage MOURGUES Amandine – CROS Jean-François. Le Conseil remercie les familles.